Plan d’alerte et d’urgence canicule

Suite à la canicule d’Août 2003, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a prévu depuis 2004 la mise en place d’un plan départemental de gestion de la canicule. Dans le cadre d’un plan canicule local relayé par la municipalité, des actions sont mises en place.

Principales actions :

Registre nominatif

Comme chaque année, la veille sanitaire est activée du 1er juin au 15 septembre

Les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées demeurant sur Libourne, peuvent s’inscrire sur le registre nominatif.
En cas de déclenchement du plan canicule niveau 3 et 4, les personnes inscrites sur le registre sont appelées. Elles peuvent, en fonction de la capacité d’accueil, être accueillies dans les lieux rafraîchis des Résidences Autonomie en semaine et aussi le week-end.

L’imprimé d’inscription est à retirer au CCAS auprès du service évaluation du CCAS.

Pour tout contact : 06 59 32 67 72 / 05 57 55 33 70 / evaluation@libourne.fr

Une personne inscrite sur le registre n’a pas besoin de se réinscrire d’année en année. Une personne qui le souhaite peut se désinscrire par courrier simple ou avec l’imprimé à retirer auprès du service évaluation du CCAS.

Plan bleu en résidences autonomie

Des actions spécifiques sont mises en place, en fonction des niveaux.

Mobilisation des services municipaux et des partenaires extérieurs

Depuis 2003, les services municipaux et partenaires externes sont mobilisés pour apporter des réponses techniques en cas de déclenchement préventif par la Ville ou par l’Etat.

En cas niveau 3 ou 4

- Plage et Calinésie : organisation d'une extension des horaires d'ouverture jusqu'à 21h.
- Calibus :
  - En cas d'extension des horaires de la plage et de la Calinésie, mise en circulation des bus jusqu'à 21h
  - Tous les bus des 4 lignes interurbaines seront climatisées en juillet 2024. En attendant, il est privilégié la

mise en place sur le réseau des bus climatisés ;

- Les brumisateurs sur les quais de la Confluence sont mis en fonction dès que la température dépasse 30°C.
- Ouverture des parcs et jardins : parc de l'Épinette et jardin de Kermartin 24h/24.

Rappel des conduites à tenir en cas de fortes chaleurs :

- Se rafraîchir : rester à l'intérieur du domicile dans les pièces les plus fraîches, s'humidifier le corps par des bains, des douches, ou à l'aide de brumisateur ou gant de toilette.
- Se protéger de la chaleur : fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil ; ouvrir les fenêtres la nuit en provoquant des courants d'air ; en cas de sortie rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire
- Boire et continuer à manger comme d'habitude : boire au moins 1,5 l par jour, sauf contre-indication médicale (eau, bouillon de légumes, tisane…) ; ne pas consommer d'alcool et éviter l'eau glacée ; fractionner les repas si vous n'avez pas très faim.
- Demander conseil au médecin traitant surtout en cas de prise médicamenteuse ou lors de troubles inhabituels comme des crampes musculaires, un épuisement avec étourdissement, faiblesse ou insomnie inhabituelle, perte de poids rapide et importante.
- En cas de malaise appelez le 15

Personnes à risque

- Les personnes âgées,
- Les nourrissons et les enfants en particulier ceux de moins de quatre ans,
- Les personnes souffrant de troubles de la mémoire, de troubles mentaux …
- Les personnes dépendantes pour les actes de la vie quotidienne,
- Les personnes suivant certains traitements médicamenteux (tranquillisants, diurétiques…)
- Les personnes souffrant de maladies chroniques (pathologies cardiaques, respiratoires, rénales…)
- Les personnes fiévreuses,
- Les personnes consommant des substances psycho actives : alcool et drogues illicites,
- Les personnes dénutries,
- Les personnes ayant déjà présenté des difficultés d'adaptation à la chaleur.

Certaines conditions de vie ou de travail accentuent les risques liés à la chaleur

- Les personnes isolées socialement,
- Les personnes en situation d'exclusion ou de précarité,
- L'absence de système de rafraîchissement dans l'habitat,
- Un habitat difficile à rafraîchir (dernier étage d'un immeuble, logement mansardé, immeuble à toit plat, grande baie vitrée, mauvaise isolation…)
- Pratique d'un sport intense,
- Travail physique exigeant (travail manuel à l'extérieur, construction, bâtiment…),
- Procédés de travail dégageant de la chaleur (fonderie, pressing, four de boulanger…)

Plus d'informations :

- Santé publique France

3 lieux rafraîchis disponibles de 10 h à 18 h (en cas de déclenchement du niveau 3) :

- Résidence du Carmel : 21 rue Pline Parmentier – 33500 LIBOURNE
- Résidence Edmond MICHELET : 22 rue Dumas – 33500 LIBOURNE
- Résidence Henri MOREAU : Impasse du Poilu – 33500 LIBOURNE

Liste des points d'eau potable à Libourne :

- Place Abel Surchamp (fontaine)
- Rue Gambetta (2 points d'eau au n° 38 et entre le n°72 et le n°74)
- Quai Souchet (angle rue du Pdt Carnot)
- Quai du Priourat (face au n° 29)
- Avenue Louis Didier (angle L Didier et H Brulle)
- Rue des anciens combattants (près de l'église – angle rue H Vinson)
- Parc de l'Epinette (bloc sanitaire)
- Rue Fonneuve (face au n°50 – angle rue des chais)
- Square du 19 mars 62 (angle rue Thiers et rue Lamothe – face à la pâtisserie)
- Plaine de loisirs des Dagueys (2 points).
- Square du 15ème dragon
- Place des récollets
- Place du château d'eau (angle rue des bordes)
- Entrée Parc de l'épinette (côté combattant en AFN)
- Allée Robert Boulin (proximité des toilettes)
- Place de l'armistice

Les toilettes publiques à Libourne :

tous sont accessibles aux personnes handicapées sauf quai souchet

- Parc de l'Epinette
- Parking souterrain
- Quai souchet
- Place Abel Surchamp (parking Interne hôtel de ville)
- Marché couvert (tous les jours 24 h sur 24)
- Plaine des loisirs des Dagueys *
- Allées Robert Boulin (en face de l'entrée du lycée)
- Square du 15ème dragon
- WC plaine des dagueys :

*Hors période estivale : 1 côté est en permanence ouvert (2 WC et 1 WC accessible aux PMR)
*Période estivale (ouverture de la plage) : les 2 côtés sont ouverts pendant les heures d'ouverture de la plage de 13 h à 19 h

Les bons gestes à adopter

La prévention de la Canicule est l'affaire de tous : ayez un regard bienveillant attentif sur les personnes âgées et/ou handicapées, si vous les sentez isolées. En cas de besoin, le service Evaluation du CCAS reste à votre disposition

Service évaluation CCAS
05 57 55 33 70 / 06 59 32 67 72
evaluation@libourne.fr

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

HOTEL DE VILLE
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h